

## **CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS**

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 17 juin 2025 – 19H30**

Maison Forte – Salle des Chevaliers – ch. de Vinzel 1 – 1187 Bursins

Président : Devalte Claude

Secrétaire : Wainwright Alexandra

Le Président ouvre la séance à 19h35 et donne lecture de l'ordre du jour.

#### **1. Appel**

Conseillers/ères convoqués	35
présents	28
excusés	7

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement siéger.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 01.04.2025
3. Élections du président, vice-président, des scrutateurs et de leurs suppléants
4. Élection de la commission des finances
5. Élection de la commission de gestion
6. Préavis municipal n° 05/2025 : Comptes 2024
7. Préavis municipal n° 06/2025 : Gestion 2024
8. Préavis municipal n° 07/2025 : Arrêté d'imposition 2026
9. Préavis municipal n° 08/2025 : Crédit d'investissement de CHF 38'300 pour l'installation de 2 bornes de recharge de véhicules électriques
10. Préavis municipal n° 09/2025 : Crédit d'investissement de CHF 117'640 pour rénovation et mise en conformité de l'éclairage du stade Perrausaz
11. Préavis municipal n° 10/2025 : Crédit d'investissement de CHF 217'000 pour la réhabilitation des anciens bureaux communaux
12. Préavis municipal n° 11/2025 : Reconduction du dispositif d'investissement solidaire DISREN
13. Communication des délégués
14. Communication de la Municipalité
15. Communication du Bureau
16. Divers et propositions individuelles

## **2. Approbation du PV de la séance du 04.01.2025**

Personne n'en demande lecture.

Le PV est accepté à l'unanimité.

## **3. Élections du président, du vice-président, des scrutateurs et de leurs suppléants**

### Élection du président :

M. Claude Devalte est candidat à sa réélection.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. Claude Devalte est réélu par applaudissements.

Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

### Élection du vice-président :

Mme Floriane Beetschen est candidate à sa réélection.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Floriane Beetschen est réélue par applaudissements.

### Élection des scrutateurs :

M. Marciano D'Amario est candidat à sa réélection.

Mme Charlotte Martin informe qu'elle ne se représente pas.

Mme Florence Porecca, actuelle scrutatrice-suppléante est candidate pour la remplacer.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Florence Porecca et M. Marciano D'Amario sont réélus par acclamation.

### Élection des scrutateurs-suppléants :

Le Président rappelle qu'il manque 2 scrutateur-suppléant.

Mme Ida D'Amario et M. Gérald Parmelin se portent candidats.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Ida D'Amario et M. Gérald Parmelin sont élus par acclamation.

## **4. Élection de la commission des finances**

Mmes Véronique Gunther et Jasmine Jemora ainsi que MM. Corentin Joye, Joël Martin et Marcellino Meleddu sont candidats à leur réélection.

Il n'y a pas d'autres candidats.

La commission des finances est réélue par applaudissements tel que présentée.

## **5. Élection de la commission de gestion**

Mme Anne Guisolan ainsi que MM. Olivier Humbert, Nicolas Gunther et Roland Haenni sont candidats à leur réélection.

Mme Michelle Gavin informe qu'elle ne se représente pas.

Il n'y a pas d'autres candidats.

La commission de gestion est réélue par applaudissements tel que présentée avec le désistement.

#### **6. Préavis municipal n° 05/2025 - Comptes 2024**

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe Parmelin pour quelques précisions concernant ce préavis. (Présentation en pj).

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion M. Nicolas Gunther qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission de gestion suggère d'accepter les comptes de l'année 2024 tel que présentés avec un excédent de charges de CHF 193'703.19 et d'en donner décharge à la commission de gestion, à la boursière communale et à la Municipalité.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il n'y a pas de questions. Le Président passe au vote.

Le préavis municipal n° 05/2025 est accepté à l'unanimité.

#### **7. Préavis municipal n° 06/2025 - Gestion 2024**

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion M. Nicolas Gunther qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission de gestion suggère de suivre les conclusions du préavis municipal n° 06/2025 et de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de la commune en 2024.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

M. Christian Parmelin demande si la donation de CHF 25'000 est anonyme.  
M. le Syndic confirme que c'est le cas.

Il n'y a pas d'autres questions. Le Président passe au vote.

Le préavis municipal n°06/2025 est accepté à l'unanimité.

#### **8. Préavis municipal n° 07/2025 - Arrêté d'imposition 2026**

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances Mme Véronique Gunther qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission des finances propose d'accepter le préavis municipal n°07/2025 tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il n'y a pas de questions. Le Président passe au vote.

Le préavis municipal n°07/2025 est accepté à l'unanimité.

**9. Préavis municipal n° 08/2025 : Crédit d'investissement de CHF 38'300 pour l'installation de 2 bornes de recharge de véhicules électriques**

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

Mme Véronique Gunther lit le rapport de la commission.

Conclusion : la commission des finances propose d'accepter le préavis municipal n° 08/2025 tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il n'y a pas de questions. Le Président passe au vote.

Le préavis municipal n°08/2024 est accepté à la majorité – 1 abstention.

**10. Préavis municipal n° 09/2025 - Crédit d'investissement de CHF 117'640 pour rénovation et mise en conformité de l'éclairage du stade Perrausaz**

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances Mme Véronique Gunther qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'accepter le préavis municipal n° 09/2025 tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il n'y a pas d'autres questions. Le Président passe au vote.

Le préavis municipal n° 09/2025 est accepté à l'unanimité.

**11. Préavis municipal n° 10/2025 Crédit d'investissement de CHF 217'000 pour la réhabilitation des anciens bureaux communaux**

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances Mme Véronique Gunther qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'accepter le préavis municipal n° 10/2025 tel que présenté.

Le Président passe la parole au rapport de la commission des constructions qui donne lecture du rapport.

Mme Dorothée Prod'hom lit le rapport de la commission des constructions.

Conclusion : la commission propose d'accepter le préavis municipal n° 10/2025 tel que présenté.

Le Président précise que M. Cédric Chabloz s'est récusé pour ce préavis car il ne peut pas être juge et partie.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Mme Jasmine Jemora remarque que le loyer avantageux de l'appartement permettrait au locataire actuel de l'Auberge de sous-louer ce bien avec une majoration de 20 à 30%. Elle pense qu'une clause de sous-location au prix coutant devrait être mentionnée dans le bail.

M. Le Syndic confirme que tout sera mis en place pour qu'il n'y ait pas d'abus.

Par rapport au loyer, M. Christian Parmelin souhaite savoir la commune continuerait à toucher des loyers si le restaurateur n'avait pas d'employé intéressé à louer l'appartement.

M. le Syndic confirme que le loyer de l'appartement est de 1'000 CHF par mois, indépendamment de l'occupation de l'appartement.

Mme Dorothée Prod'hom remarque que le loyer n'est pas avantageux par rapport au marché et ne pense pas que cet appartement aurait pu être loué plus cher, compte tenu de la complexité du lieu.

Mme Charlotte Martin demande pourquoi le système de chauffage ne peut pas être autre qu'électrique.

M. le Municipal Francis Mondoux informe que s'il fallait changer de système de chauffage, il faudrait alors changer tout le système de chauffage du bâtiment et qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'autre solution pour le chauffage de ce bâtiment. Le chauffage électrique avait été mis en place à l'époque pour ces raisons.

Mme Charlotte Martin conclut qu'il s'agit donc d'une question d'investissement.

Il n'y a pas d'autres questions. Le Président passe au vote.

Le préavis municipal n° 10/2025 est accepté à la majorité - 1 abstention.

## **12. Préavis municipal n° 11/2025 Reconduction du dispositif d'investissement solidaire DISREN**

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des règlements et statuts M. Christian Parmelin pour la lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'approuver le préavis municipal n° 11/2025 tel que présenté.

Le Président passe la parole au rapport de la commission des finances Mme Véronique Gunther pour la lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'approuver le préavis municipal n° 11/2025 tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Mme la Municipale Marinella Page remarque concernant la mention faite par la commission des finances sur les 42'000 CHF de budget que dans ce montant il y a aussi la cotisation annuelle de 25 CHF par habitant pour le fonctionnement du bureau et des divers projets. Il

s'agit en réalité de 22'000 CHF pour le Disren, le reste étant la cotisation à la Région de Nyon.

Il n'y a pas de questions. Le Président passe au vote.

Le préavis municipal n° 11/2025 est accepté à l'unanimité.

### **13. Communication des délégués**

#### ENJEU :

Mme Anne Guisolan informe que deux Conseils intercommunaux ont eu lieu depuis le dernier Conseil communal.

Le 30 avril les préavis suivants ont été approuvés :

- Demande de crédit d'investissement pour le remplacement du système de fermeture (mise en passe)
- Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service de conciergerie
- Adaptation du règlement du personnel de l'association ENJEU
- demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour la réfection de la place de jeux de la crèche de la Girolle

Le 11 juin les préavis suivants ont été approuvés :

- Comptes 2024 d'ENJEU
- Demande de crédit d'investissement pour un mandat d'assistance au maître d'œuvre
- Demande de crédit d'investissement pour les coûts découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)
- Demande de crédit d'investissement pour les coûts en lien avec l'intégration des structures de la Fondation au sein de l'Association ENJEU
- Demande de crédit d'investissement pour le changement des parois sanitaires du Bâtiment A du collège du Martinet.

#### Région de Nyon :

M. Christian Parmelin informe qu'un Conseil intercommunal aura lieu le 18 juin. Les Préavis suivants seront soumis au vote :

- Comptes 2024
- Nouveau règlement du fond régional d'aide au tourisme
- Demande de crédit pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Nyon
- Demande de crédit pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe.

#### ORPC :

Mme Dorothee Prod'hom informe que le Conseil intercommunal s'est réuni le 26 mars.

Les comptes 2024 ont été approuvés à l'unanimité.

Le PCR des Perrerets sera remis en conformité.

L'opération PRU est terminée.

Une visite du site de Prangins est organisée pour les délégués de l'ORPC.

### **14. Communication de la Municipalité**

Mme la Municipale Marinella Page communique quelques informations concernant le réseau PubliBike (libre-service).

Le contrat avec ce réseau court jusqu'au 30 juin 2025.

Ce prestataire souhaitait dénoncer le contrat pour décembre 2024. En cas de prolongation du contrat, le montant demandé aurait été doublé.  
Des appels d'offres ont été faits sur une période de 2 ans pour être en-dessous des marchés publics.

La concession a été octroyée par Région Nyon à la société Lime mais PubliBike a fait recours demandant la levée de l'effet suspensif. Il n'y a pas encore de réponse du tribunal.

Problématique : le contrat avec la société Lime ne peut pas être signé. Il y a un risque d'interruption du service à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Mme la Municipale Laurence Pinel communique quelques informations sur le PACOM.  
Des séances de conciliation ont été organisées auxquelles la Commission de notre conseil a été invitée.

Réponse favorable à la demande de l'oubli d'un objet sur le plan.

Une séance a été organisée avec le canton et la DGTL pour voir s'il serait possible d'effectuer un changement d'affectation à la demande de certains opposants. Cette séance n'a pas été très concluante mais une demande complémentaire a été transmise au canton pour avoir un rapport écrit du canton avant d'aller plus loin. Un rapport avec préavis négatif a été reçu de la DGTL.

Décision a été prise de présenter le préavis PACOM tel que mis à l'enquête publique en novembre 2024. Un Conseil sera organisé au mois de septembre à cette fin.

Concernant les coûts, le préavis s'élevait à 158'000 CHF. A l'heure actuelle les coûts dépassent les 160'000 CHF. Il faudra faire un préavis complémentaire pour le dépassement.

Information Géoportail (présentation en pj) - adhésion en 2025.

Plateforme numérique qui facilite l'accès à l'information des données du territoire pour les administrations, les professionnels, les autorités publiques et l'ensemble de la population. La population n'a pas accès à toutes les données car certaines données sont sensibles.

Ce Géoportail a été créé par la ville de Nyon.

Le but de ce système est de centraliser toutes les données.

Un accès direct depuis le site de la commune sera proposé bientôt.

M. le Syndic Philippe Parmelin communique 2 informations récréatives :

- le 2 juillet : course des retraités - Lac de Biemme jusqu'à Soleure en bateau
- le 10 juillet : les alpages dès 16 heures - travaux aux alpages, la forêt, suivi d'un repas.

## **15. Communication du Bureau**

Dates des prochaines séances du Conseil communal :

- mardi 16 septembre à 19h30 pour tout ce qui touche à la PACOM
- mardi 4 novembre à 19h30
- mardi 9 décembre à 19h00, suivie d'un apéritif et d'un repas.

## **16. Divers et propositions individuelles**

Mme Michelle Gavin a une question concernant les déchets organiques.

Le problème des déchets organiques : les containers sont rapidement pleins et sales.

Serait-il possible d'envisager des Moloks ? Les déchets vont directement dans un trou sous le sol.

Si tous les containers à déchets étaient sous terre ce serait plus hygiénique et d'un accès plus aisé.

Mme Pinel informe que le choix du container hors sol était une question de coût. Un container aurait dû suffire mais si cela s'avère nécessaire il serait possible d'en installer un supplémentaire.

Une analyse pourrait être faite pour installer un Molok sous terre.

M. le Syndic remarque que l'avantage d'avoir un container c'est qu'il est mobile et près du local voirie, à l'écart des habitations. Ce container est vidé beaucoup plus souvent à cause des odeurs.

Mme Michelle Gavin souligne qu'il s'agit surtout du container vert pour les déchets organiques et elle propose de mettre les containers pour déchets humides sous terre.

Mme Pinel informe que chaque fois qu'un container est emporté, il est remplacé par un container vide et propre. Elle demande quel serait l'avantage d'avoir un container sous terre.

Mme Michelle Gavin explique que si le container est sous terre, il n'y a plus d'odeurs. Elle remarque que les containers sont pleins, surtout le weekend. Si on veut que les gens fassent des efforts pour trier, il faut les aider.

Mme Véronique Gunther remarque que les Moloks de la gare Nyon qui sont sous terre dégagent une odeur vraiment gênante et n'est pas certaine qu'un Molok sous terre puisse gérer intégralement le problème.

Mme Pinel conclut qu'il faudrait faire une étude par rapport à la gestion des déchets.

Mme Jasmine Jemora demande s'il serait possible de porter à l'étude une refonte ou une amélioration de la place de jeux pour les enfants, qui se trouve à côté du terrain de football.

M. Le Syndic est d'accord que l'emplacement actuel de la place de jeux pour les enfants n'est pas idéal et informe que la commune est en train de chercher un espace pour les enfants.

Mme Jemora remarque qu'une place de jeux pour les enfants située à proximité d'autres centres d'intérêts serait plus pratique pour les parents et donne l'exemple d'une place de jeux à Founex qui est près d'autres centres d'activités.

M. Christian Parmelin évoque la mise à l'enquête de la limitation du temps de parcage sur la commune. Il aimerait savoir s'il y a eu des oppositions et si ce sujet sera soumis au Conseil.

M. Mondoux informe qu'il n'a pas vu d'oppositions mais qu'il n'y aura pas de préavis. Un système de macaron sera mis en place pour les personnes concernées et un système de parcage pour les personnes venant de extérieures. Actuellement Bursins est le seul village dans les environs où il n'y a pas de limite de temps pour le parcage et toutes les places sont utilisées pendant la journée, en particulier par des gens qui prennent le bus. Il va s'informer auprès de la Municipalité de Rolle par rapport à un système où les gens pourraient s'inscrire pour une journée complète et les coûts engendrés par ce système.

M. Le Syndic remarque qu'un règlement sur le stationnement à Bursins a été fait mais n'a pas encore été appliqué.

Le but est de trouver une solution pour que les habitants de Bursins puissent avoir accès à des places de parking.

Le règlement sera mis en place d'ici la fin de l'année. Probablement un système de macaron.

Mme Charlotte Martin remarque qu'il y a un souci de trafic dans la Grand Rue qui génère des nuisances pour les riverains. Une partie du problème a été réglée avec la zone 30. Les gens sont surpris que la zone 30 n'aille pas jusqu'au bout du village. Est-ce qu'une négociation future serait possible ?

Concernant la question du trafic et du bruit, la Grand Rue est en train de perdre une parcelle de jardin qui sera construite. Il n'y aura bientôt plus de verdure sur cette Grand Rue. Elle suggère de réfléchir à créer une haie vive le long de la Planta. Une idée pour la biodiversité et la réduction du bruit.

M. le Syndic rappelle qu'une étude pour la suite de la zone 30 avait été évoquée au dernier Conseil. La commune est prête à faire une étude complémentaire, compte tenu du trafic, pour pouvoir étendre zone 30 plus loin et argumenter son extension. Il informe cependant qu'il est actuellement difficile d'obtenir des réponses du canton.

Concernant la haie vive, Mme Pinel informe que depuis le mois de janvier la commune travaille avec le bureau Nature et Paysage sur un projet de ré arborisation et pour mettre de la biodiversité dans la commune. Elle confirme que le sujet est en cours. La Municipalité est consciente qu'il faut offrir à la population un environnement agréable à vivre.

Mme Dorothée Prod'hom a une question concernant les jetons de présence et la rémunération des délégués. Le montant qu'elle reçoit n'est pas détaillé et elle ne sait pas à quoi il correspond. Pourrait-il y avoir une uniformité dans la rémunération des délégués ? Certains délégués sont rémunérés par les associations et d'autres pas leur commune.

Concernant les jetons de présence M. le Président informe que les délégués doivent annoncer à la secrétaire leur présence à une réunion. Pour les commissions il y a une fiche de présence à signer et à remettre à la secrétaire.

En ce qui concerne le décompte, le paiement par la greffière est fait sur la base des informations qui lui sont fournies.

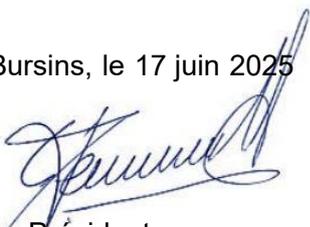
Concernant la disparité entre les jetons de présence et la rémunération, Le Conseil a voté en début de législature la valorisation des jetons de présence. Si des commissions paient plus ou moins ce n'est pas de notre ressort. Par contre, on veut éviter la double rémunération.

Mme Dorothée Prod'hom demande si un exemple de fiche de présence pour les commissions peut lui être fourni. La secrétaire va retransmettre le formulaire aux Présidents de commissions.

M. Joël Martin informe que dans cette assemblée une personne a été nommée et élue pour être la personnalité de notre village. Il s'agit de M. Yann Monthonnex dont le domaine a été élu Meilleure Cave Suisse bio de l'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20:54.

Bursins, le 17 juin 2025



Le Président



La Secrétaire

Note : Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.